



Secrétariat CIF
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 15 février 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
2^{ème} année
(1^{er} décembre 2019 - 30 novembre 2020)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 74 à 77 de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05), du 15 juin 2007;
- Articles 79 à 87 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) est un organe tripartite chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation professionnelle et continue. Il est institué par les articles 74 à 77 de la loi sur la formation professionnelle, ainsi que les articles 79 à 87 de son règlement d'application (cf. ci-dessus).

Les compétences du Conseil s'étendent à l'ensemble des professions et des filières régies par la loi fédérale, ainsi que par la loi genevoise sur la formation professionnelle.

III. Activités de la commission

Les attributions du CIF sont les suivantes :

- Etudier les problèmes généraux découlant des lois, avec la possibilité de formuler des propositions et d'émettre des avis lors de l'élaboration des projets de règlements d'exécution;

- Analyser et suivre l'évolution économique, technique et sociale sous l'angle de l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Etudier toutes propositions émanant des associations professionnelles concernant l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Donner son avis lorsqu'il est consulté.

Dans le contexte de la crise économique et sanitaire liée au Covid-19 et ses impacts marqués sur la formation professionnelle, le CIF, et en particulier son bureau, a été fortement sollicité. Le bureau du conseil a tenu une dizaine de séances au printemps 2020 consacrées à l'élaboration et discussion d'un plan de mesures urgent en faveur des entreprises formatrices et de l'apprentissage dual à Genève. Une partie de ces séances se sont tenues avec la participation de Mme Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat chargée du DIP, en vue de l'adoption du plan de soutien urgent aux entreprises formatrices le 7 mai 2020 par le Conseil d'Etat. <https://www.ge.ch/actualite/apprentissage-14-mesures-soutenir-entreprises-formatrices-7-05-2020>

Le bureau du conseil s'est réuni aux dates suivantes : 10 décembre 2019, 21 janvier, 25 février, 23, 26 et 31 mars, 3, 7, 14, 21 et 28 avril, 12 et 26 mai, 9 et 30 juin, 15 septembre et 10 novembre 2020.

Lors de ses séances les membres du bureau ont étudié les principaux sujets suivants :

- Points de situations réguliers sur le placement en apprentissage dans le contexte Covid-19;
- Etat d'avancement des mesures du plan de soutien à l'apprentissage dual;
- Mise en place des nouvelles modalités de surveillance de l'apprentissage pendant la crise sanitaire;
- Point de situation sur les cours interentreprises (CIE) ainsi que leur financement;
- Evolutions de la formation des formateurs d'apprentis (EduPros) en e-learning;
- Modalités des procédures de qualification 2020;
- Stratégie de communication et partenariat avec Léman Bleu et One FM;
- Cérémonie virtuelle en remplacement de la fête de l'apprentissage à l'Aréna;
- Discussion des indicateurs élaborés par le groupe de travail du CIF en vue du rapport annuel du bureau sur l'atteinte des objectifs en matière d'IOSP;
- Mise en ligne de prestations IOSP pour les élèves du CO sur la plateforme Classroom;
- Projet de mise en place des référent-e-s IOSP par pôle métiers issus des milieux professionnels;
- Aménagement de la grille horaire au CO à la rentrée 2020;
- Nouvelles modalités de la Journée Futur en tous genres 2020;
- Présentation du projet MINT Romandie;

- Nouveautés en ligne en matière de formation des adultes;
- Enjeux de la réforme du Cycle d'orientation (projet CO22);
- Projet de Centre de formation à Plan-les-Ouates;
- Reprise des Tests EVA selon les règles sanitaires en vigueur;
- Avancement des travaux visant à valoriser la formation professionnelle dans le cadre des adjudications des marchés publics;
- Réflexions autour de la mise en place d'un Observatoire de la formation;
- Projet pilote d'allocation de préformation de l'Hospice général pour les jeunes suivis par Cap Formations;
- Projet de formation de mécanicien-ne en maintenance aéronautique et entité légale;
- Evolutions de la plateforme nationale orientation.ch;
- Projet d'application pour la recherche de places d'apprentissage et de stages dans le contexte de la pandémie;
- Information sur la mise en place d'une Task Force Employabilité.

L'assemblée plénière s'est réunie à deux reprises pendant la période susmentionnée : le 18 juin et le 19 novembre 2020.

Lors de ses séances, les membres ont examiné les principaux sujets suivants :

- Mesures du Plan urgent de soutien genevois aux entreprises formatrices et maintien de l'apprentissage dans le contexte Covid-19;
- Evolution de la situation sanitaire en lien avec la formation professionnelle;
- Situation du placement en apprentissage;
- Mise en place d'une Task Force Employabilité interdépartementale;
- Situation de la formation pratique des apprentis dans les différents métiers et problématiques rencontrées;
- Etude du SRED "Attractivité et valorisation des titres de la formation professionnelle- Panorama de la formation professionnelle";
- Présentation de l'Agenda intégration suisse (AIS) et premiers résultats;
- Point de situation Préapprentissage d'intégration PAI et PAI+.

Conformément à ses nouvelles attributions prévues par l'article 79 al 4 de la loi sur l'instruction publique (LIP), le bureau a élaboré son premier rapport sur l'information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP) au cycle d'orientation à destination de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le secrétariat du Conseil, du bureau et celui des commissions ou groupes de travail constitués. Le secrétariat du CIF conduit également des études en concertation avec les services et institutions concernés.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 12'460.00

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Frank Sobczak
Président